

Le Constitutionnel.

E. GERIN—Redacteur en chef.

DIEU ET LA PATRIE.

L. A. BERGERON—Imprimeur.

Volume III

Trois-Rivières, Lundi, 20 Février 1871.

Numéro III.

Adresses d'Affaires.

A. L. DESAULNIERS, Avocat,
Bureau et résidence, rue Hart.

McDOUGALL & HOULISTON, avts.,
Bureau, rue du Platon.

MAILHOT & LABARRE, avocats,
Bureau rue Bonaventure.

DÉSILETS & PANNETON, Avocats,
Bureau rue St. Joseph, résidence de M. Panneton. Ces Messieurs suivront les circuits des comtés d'Yamaska et de Mackinongé.

A. B. CRESSE, Avocat,
Bureau rue Royale, à sa résidence privée.

P. A. BOUDREAU, Avocat,
Bureau et résidence, rue Bonaventure, près de l'Eglise paroissiale.

J. G. BOURDAGES, Avocat,
Bureau et résidence, rue Bonaventure.

J. B. L. HOULD, Avocat,
Bureau coin des rues Notre-Dame et Bonaventure.

J. B. O. DUMONT, Avocat,
Bureau rue Alexandre.

BÈVÈRE LOTTINVILLE, Avocat,
Bureau rue Bonaventure.

L. D. PAQUIN, Avocat,
Bureau rue Bonaventure. M. Paquin suivra aussi régulièrement le circuit de la Rivière-du-Loup.

A. TURCOTTE, Avocat,
Bureau rue des Champs.

Z. BARIL, Avocat,
Bureau coin des rues St. Pierre et Bonaventure.

ULD. BELLEMARE, Avocat,
Bureau rue Notre Dame, près de l'Eglise paroissiale.

BPHREM DUFRESNE, Avocat,
Bureau rue Notre-Dame, dans la bâtisse occupée par MM. Dufresne & Frère, libraires.

A. E. GERVAIS, Avocat,
Bureau rue Craig, même bâtisse que le "Constitutionnel."

J. F. V. BUREAU, Avocat,
Bureau coin des rues St. Pierre et Bonaventure, ancienne résidence de feu Étienne Tapin, près de l'Eglise paroissiale.

ALEXIS L. DESAULNIERS, Avocat,
Rivière du Loup.

O. CARON, Avocat,
St. François du Lac.

DR. E. GERVAIS,
Bureau rue des Champs, vis-à-vis la rue Royale.

T. E. NORMAND, Notaire,
Bureau rue Craig, Syndic Officiel en vertu de l'acte concernant la faillite 1864.

L. A. CAMIRAND, Notaire,
Bureau rue Craig, même bâtisse que le "Constitutionnel."

GEO. E. HART, Notaire,
Bureau rue des Forges.

EZEKIEL M. HART & FILS,
Courtiers, Agents et Collecteurs, etc., coin des rues Notre-Dame et Alexandre.

G. B. HOULISTON & CIE, Courtiers,
Bureau rue Platon.

JOS. DE NIVERVILLE, Huissier,
Rue Bonaventure.

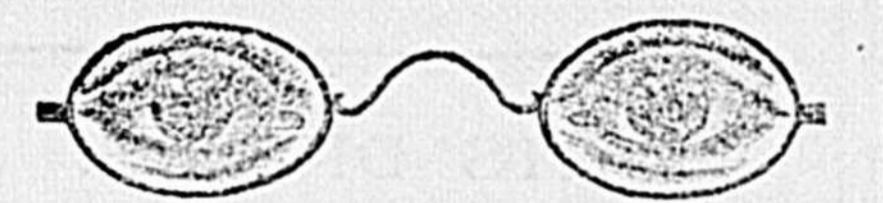
P. E. VEZINA, Huissier,
Trois-Rivières.

BENONI LASSALLE,
Percepteur du Revenu de l'Intérieur, du district de Trois-Rivières, tient maintenant son bureau rue Notre-Dame, en arrière du magasin de M. Godfroi Lassalle.

J. BARNARD, Arpenteur Provincial,
Tient son bureau chez son père, rue des Champs.

Dr. Page Dentiste
Et agent
DE PIANOS, MÉLODIUMS ET MACHINES À COUDRE.
OFFICE au-dessus du magasin de LOUIS BRUNELLE & FRÈRE, rue Platon.
TROIS-RIVIERES.

Ménagez votre vue!



Il est admis qu'une bonne paire de lunettes est un des grands biens faits que la science a rendus aux yeux qui ont besoin d'aide. C'est pourquoi on devrait toujours ne se servir que des meilleures lunettes, afin d'éviter par ce moyen les changements trop fréquents, et la fatigue qu'éprouve toujours la personne qui porte des lunettes communes. Les moins chères sont celles qui sont reconnues les meilleures. M. W. A. J. WITTEBORN, horloger et bijoutier, rue Notre-Dame, se vante d'avoir en vente les lunettes les plus parfaites et les logeons les plus justes, savoir: Les célèbres lunettes perfectionnées manufacturées par LAZARUS, MORRIS & CIE., attend qu'elles combinent la clarté de la transparence avec une grande exactitude de foyer. Elles sont montées de la manière la plus élégante en or, argent, écaille et acier; chaque paire est faite d'après les règles de l'optique et c'est pourquoi les agents peuvent adapter ces fameuses lunettes à des vues différentes par correspondance.

Chaque paire vendue ici par l'agent est garantie depuis un an à cinq ans.

M. McKenzie donnera avis de motions pour la présentation des copies de toutes les instructions données au Lieutenant-Gouverneur de Manitoba; aussi des copies de tous les ordres en Conseil relatifs à la dite province depuis le mois de janvier 1870 non encore publiés; et aussi des copies de tous les rapports et correspondances officielles entre le Lieutenant-Gouverneur et le gouvernement de la Puissance depuis la date de sa nomination.

M. McKenzie donnera également avis de motion pour la production des copies de toutes les soumissions pour des travaux sur le chemin de fer Intercolonial depuis le dernier rapport et des annonces demandant telles soumissions; les noms des journaux dans lesquelles ces annonces ont été insérées et le montant payé pour icelles; aussi, des copies des soumissions reçues pour locomotives, matériel roulant et pour lisses avec les mêmes renseignements concernant les annonces.

Il donnera aussi avis de motion pour un exposé donnant le nombre des ingénieurs et autres employés dans chaque district et section depuis le premier juillet 1870, et aussi le nombre d'hommes employés dans chaque section depuis ce jour; aussi pour des copies de tous les rapports des ingénieurs, commissaires ou autres concernant le changement de la route choisie par le major Robinson entre Bathurst et la rivière Miramichi.

M. McKenzie donne avis de motion qu'il présentera une adresse à Son Excellence demandant copies de toute correspondance échangée entre les commissaires du chemin de fer et le gouvernement, relativement aux contrats, et de tous ordres en conseil, concernant ces correspondances ou contrats.

McKenzie donne avis de motion qu'il demandera copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et le gouvernement Impérial concernant le territoire du Nord-Ouest, depuis le premier novembre 1869, de tous ordres en conseil ou autres documents y relatifs et de toute correspondance entre le général et l'officier commandant de l'expédition.

Il demandera aussi copie de tous ordres en conseil ou autres documents concernant l'expédition et un rapport des dépenses encourues dans l'envoi d'une troupe militaire, donnant les noms des personnes recevant de l'argent et constatant la nature de leurs services et si c'est par des contrats ou autrement.

M. McKenzie donne avis de motion qu'il demandera copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Colombie anglaise ses délégués ou le gouvernement impérial, demandant l'entrée de cette colonie dans la Puissance, et de tous documents concernant ces négociations.

M. McKenzie demande que la chambre ordonne à la compagnie du Grand-Tronc de préparer et de soumettre des rapports: 1o. Des recettes de la compagnie, durant les années 1866, 1867, 1868, 1869 et 1870, des dépenses pour chacune de ces dites années, et les sommes payées chacune des dites années, comme intérêt sur la dette en bons de compagnie; de classer les bons sur lesquels de tels paiements ont été faits; de faire un compte complet du montant des recettes de la compagnie disposé dans ces années. 2o. De donner le montant du capital de la compagnie, le 1er janvier 1866 et 1871, avec un rapport montrant les classes des parts, et des obligations au gouvernement à chaque date. 3o. Le montant de l'addition au capital de la compagnie provenant de l'émission des parts, et bons pour couvrir l'intérêt accru et non payé suivant les stipulations originales.

M. Holton demandera copie de toute correspondance, rapports d'ingénieurs et autres documents concernant le louage par le gouvernement d'une certaine étendue de terre sur le canal de Lachine, à la compagnie d'emmaillage de Montréal.

M. Holton demandera un rapport spécifiant le montant de l'argent américain retiré par le gouvernement et les détails de toutes les dépenses encourues dans le retrait de cette monnaie, ainsi qu'un rapport précisant le montant de la nouvelle monnaie émise, le montant de chaque espèce, la beauté de l'argent, le coût de la fabrication et le profit perçu par le gouvernement.

M. Holton demande si on a permis à la compagnie du Grand-Tronc de construire un nouveau pont sur le canal Lachine sur ou près de la ligne de la rue de Wellington, si cette permission lui a été accordée, quand elle l'a été demandée et accordée.

Sir A. T. Galt demande copie de toutes correspondances échangées entre le gouvernement de la Puissance et le gouvernement Impérial depuis le 1er février 1870 concernant les pêcheries et le projet de la commission conjointe Anglo-Américaine avec toutes les minutes du Conseil y relatives.

Sir A. T. Galt demande copie de toutes correspondances, ordres en Conseil et autres documents relatifs à la mission de l'honorable Alexandre Campbell en Angleterre.

M. Stephenson demande si aucune partie des troupes stationnées à Manitoba a été rappelée et si c'est le cas, quel bataillon doit être réduit et dans quelle proportion sera-t-il réduit; si les deux bataillons doivent être réduits, dans quelle proportion?

Il demande aussi si dans la politique de l'octroi des terres déjà annoncées on donnera aux colons une partie des terres publiques; si c'est le cas quelle sera la valeur de cet octroi par homme, et sous quelles conditions sera-t-il accordé.

Les tyrannies de la République.

Sous ce titre, on lit dans l'*International* de Londres :

Lorsque le 4 septembre, au milieu de l'une de ces grandes douleurs qui absorbent et paralysent complètement les hommes et les nations les plus énergiques, les provinces furent informées qu'une dizaine de députés et le gouverneur de Paris formaient provisoirement un gouvernement destiné à pourvoir à la défense nationale, par suite de la captivité de l'Empereur, vaincu à Sedan, elles ne firent entendre aucune protestation.

La foudroyante nouvelle d'un second Waterloo, plus terrible encore que celui de 1815, la perte totale d'une grande armée dans des conditions jusque-lors inconnues dans l'histoire, avaient frappé les populations des villes et des campagnes d'une telle stupeur qu'elles restaient indifférentes à tout autre événement.

La seule pensée qui pouvait trouver place dans l'immense tristesse de cet épouvantable deuil était la défense de la patrie désarmée contre l'inondation du torrent victorieux.

Le télégraphe avait dit aux provinces que la déchéance de l'Empereur avait été prononcée à la Chambre, et que le gouvernement provisoirement installé n'avait d'autre mission que de prendre les mesures urgentes pour la défense nationale, en attendant l'élection et la réunion d'une assemblée de représentants librement élus et chargés de constituer le nouveau gouvernement.

Ainsi même que la France eût été moins absorbée dans sa douleur, elle n'aurait pas voulu entraver les mesures urgentes pour la défense et douter des déclarations qui lui étaient faites pour la réunion des Etats généraux de la nation.

Le respect pour la volonté nationale la modération, l'esprit de conciliation que l'on remarquait dans les proclamations et les discours du mois de septembre, l'attitude résolue des membres du gouvernement de la défense nationale contre les rouges, dissipaient une grande partie des défiances.

Presque tous les fonctionnaires conservaient leurs situations; les Conseils généraux étaient maintenus dans les départements; M. Thiers était envoyé auprès des puissances, et des élections entièrement libres allaient bientôt donner une Assemblée nationale.

Il paraissait dès lors inutile de protester et dangereux de diminuer par là l'unité et l'activité de la défense.

A quoi bon des protestations, des résistances, lorsqu'il s'agissait d'un provisoire de quelques jours, et que tous les électeurs allaient être réunis pour nommer leurs représentants.

Mais si l'on avait dit alors que le provisoire durerait six mois, que les

Décemvirs changeraient en dictature oligarchique leurs pouvoirs provisoires, que les élections de l'Assemblée nationale seraient indéfiniment ajournées;

Si l'on avait dit qu'une délégation de trois Décemvirs deviendrait un Triumvirat indépendant du pouvoir principal et gouvernerait la France avec les errements d'une tyrannie sans contrôle, que l'un de ces Triumvirs s'emparerait de la dictature et réunirait dans ses mains inexpérimentées tous les pouvoirs civils et militaires.

Si la France avait pu croire que cette usurpation de pouvoir dans les provinces motiverait l'usurpation de trois autres dictatures à Lyon, à Marseille et à Toulouse, avec de lugubres reminiscences de la Terreur et l'avènement et le maintien du drapeau rouge;

Si les provinces avaient pu supposer qu'on viendrait leur enlever la garantie des Conseils généraux et leur donner des proconsuls de la dictature avec des commissions administratives choisies par ces proconsuls;

Si elles avaient prévu que les destinées du pays se trouveraient, sans aucun consentement de sa part, fatalement liées à l'existence d'un parti si profondément divisé et agonisant, et que le rétablissement de la paix ou la continuation la plus désastreuse de la guerre seraient à la discrétion de ce parti;

Si la nation avait pensé que les dictateurs révolutionnaires eussent préféré isoler la France de toute l'Europe, qu'ils eussent repoussé tous les concours dans la crainte de diminuer leur autocratie, et qu'ils eussent laissé dire autour d'eux: *Périsse la France plutôt que la République!*

La France entière aurait protesté et réclamé les garanties de la représentation nationale.

La victoire pouvait seule faire supporter à la France la durée de la dictature.

Faut-il donc s'étonner de voir les mécontentements et les défiances augmenter chaque jour dans l'opinion publique?

La première satisfaction que réclament impérieusement les provinces est le rétablissement ou le renouvellement des Conseils généraux.

Cette dissolution, prononcée par le Dictateur proconsulaire, n'a été ni acceptée ni reconnue; il serait aussi dangereux pour les Triumvirs que nuisible aux intérêts de la France de vouloir braver plus longtemps sur ce terrain les manifestations de l'opinion publique.

Comment une autorité irrégulière pourrait-elle espérer l'obéissance en méconnaissant elle-même l'autorité la plus légitime et la plus nécessaire, en se mettant en révolte contre les seuls représentants de la volonté nationale?

Que les dictateurs y prennent garde! S'ils ont la prétention de livrer les provinces à des commissaires révo-

FEUILLETON

"CONSTITUTIONNEL."

LE MOUSSE.

TROISIÈME PARTIE.

III.

L'Évasion.

Le cook, que Jean-Marie était parvenu à séduire, allait souvent à terre et en rapportait des vivres. Il s'était chargé de plusieurs lettres de M. Millin, alors placé avec sa famille au cautionnement dans la petite ville de Plimton, et les faisait fidèlement remettre par un Irlandais de ses amis, qui rapportait les réponses. Cette correspondance avait eu pour résultat de mettre le respectable colon au fait des meilleurs procédés à l'usage de qui vent ne pas mourir hors de chez soi en évitant le même chagrin à ses amis. L'expérience et les conseils sur ce sujet ne manquaient point sur le ponton, et Jean-Marie s'était rendu leur écho fidèle. Toutefois les instructions qu'il adressait à Plimton étaient de dire, d'un médio-

cre effet s'il ne se fût trouvé là, pour les comprendre et leur donner suite, un esprit enthousiaste et impatient comme celui d'Antoinette. La séduisante jeune fille avait déjà le pouvoir de sa gracieuse nature, et le malheur, qui nous enseigne à tirer parti de tout, lui révéla ce qu'il y avait de ressources dans ce don si rare de plaire en se montrant.

Il se trouvait encore en Angleterre de bonnes gens élevés à croire que les Français marchaient à quatre pattes, qu'ils ne vivaient que de grenouilles, qu'ils mangeaient parfois leurs enfants; que saï je? tout ce que vous pourrez imaginer de semblables aux ogres, aux méchantes fées de Perrault. L'hôtesse de M. Millin était dans ses croyances; digne Anglaise de la vieille roche, entêtée d'amour national, à qui des le berceau sa nourrice avait soufflé la haine de ce pays atroce où l'on ose chansonner si indécemment le grand lord Marlborough. Immense fut l'ébahissement de mistress Martin quand, au lieu des monstres qu'elle s'était créés, ce fut une douce et aimable famille qui parut. Il fallut plus d'un jour pour que sa raison ébranlée reprit l'équilibre après un pareil choc à ses antiques bases. Antoinette était surtout une énigme. Comment une créature parée à ce point des charmes de l'esprit et de la figure, comment avec ses cheveux d'or, ses yeux éblouissants, ses menues formes si riantes, comment

avec cette voix si douce pouvait-elle n'être pas née dans le Royaume-Uni, et parler la langue des jacobins de France? Il était naturel que mistress Martin passât à l'engouement en raison directe de sa prévention détraquée.

La petite créole exploita au mieux cette métamorphose d'idées. Les trésors variés de sa gentillesse furent versés à flots sur le cœur de la bonne dame, et le remplirent de telle sorte qu'il devint fermé pour toute autre émotion. De la surveillance prescrite par le gouvernement, il n'en restait plus l'ombre. Mistress Martin ne rêvait qu'il le de France, qu'habitations que voyages; les récits d'Antoinette lui avaient monté au cerveau; à la fin de son existence uniforme, elle rajournissait devant un commencement de vie déjà si dramatique; elle cherchait à s'y confondre, marchant elle-même, par une fiction involontaire, au milieu des aventures qu'elle écoutait. Elle en vint à aimer Jean-Marie sans le connaître... C'était là qu'on voulait l'amener.

Non pas que son secours pût être de quelque utilité à l'évasion du mousse; mais il fallait au moins que la dame consentit à le recevoir, dans le cas où il parvint à s'évader. Car cette habile attaque à la sensibilité de l'hôtesse n'était pas la seule qu'Antoinette eût tentée. La servante de la maison était femme d'un marin prisonnier en France, et gémissait chaque

jour d'une séparation qui cauait sa misère. La jeune fille lui fit entrevoir le terme à tant de douleurs; ses relations lui permettaient de trouver quelque ami, qui, moyennant récompense, mettrait une barque en mer à la disposition de ceux qui la rejoindraient dans un moment convenu. Ceux-là retourneraient un peu plus tard en France, toujours à l'aide de sa coopération, et l'échange de son mari se trouverait naturellement consommé. Ce plan sourit à la servante, dont les dernières incertitudes tombèrent dès qu'elle fut sûre des favorables dispositions de sa maîtresse.

C'était à cette femme que l'Irlandais remettait les lettres de Jean-Marie, et c'était la marche indiquée dans ses lettres qu'Antoinette avait suivie de point en point. Il fut donc convenu qu'une certaine nuit deux bateliers d'Efford se trouveraient près de Teats Hill en dedans du goulet, pour recevoir les hommes qui s'échapperaient du ponton.

Antoinette ne s'était pas expliquée la manière dont l'évasion aurait lieu; elle était loin de croire que ce bateau envoyé par ses soins, devait être atteint à la nage! Elle se fit sans doute trouvée faible devant cette idée... A la nage! dans la rade de Plymouth au travers de cent périls... Pauvre Jean-Marie, n'était-ce pas une mort infaillible! Sa jeune amie était trop désireuse de le revoir pour qu'elle eût songé à une telle chance.

Mais le mousse y avait bien songé, lui. Devant quelle tentative pouvait-on reculer, quand on s'était lancé avec Surcouf sur le bastillage de *Triton*, le grand vaisseau et qu'on était revenu de là?

L'audace des hommes dans la vie dépend de la première échelle où a été prise la mesure de leurs œuvres; ils y appliquent le reste des événements; et si plusieurs font de grandes choses, c'est qu'elles leur ont paru plus petites qu'un vulgaire, dont le compas est si étroit.

Dès que Jean-Marie eut reçu l'avis tant désiré, on s'occupa des préparatifs de la fuite. La nuit entière fut employée à les rendre immanquables. Le lendemain dura un siècle... Le voilà enfin qui se couche, ce lent soleil, gélolier aussi. Une ouverture pratiquée à l'ancienne place d'un sabord s'écartera bien doucement... Le ciel est sombre, mais la mer se couvre capricieusement d'écumes blanches, qui viennent luire à l'improviste comme une étoile au sein des nuages. Il faut encore attendre. La respiration suspendue, six personnes écoutent en silence l'eau qui clapote le long du navire. Ce triste bruit, c'est la mort ou la liberté; mais à ces hommes, ne parlez plus de rien qui ne soit l'une ou l'autre! Comprenez-vous leur impatience? ce qui leur reste à vivre, ils vont l'écouler au grand air, non plus dans un hideux charnier! Ils se hâtent, l'obscurité les favorise: une cor-

de est glissée jusqu'à la surface des flots. Jean-Marie embrasse l'honnête capitaine de frégate... Le pauvre homme ne sait pas nager. Le mousse passe le premier; ses deux mains parcourant successivement et sans bruit la longueur de la corde; ses pieds ont senti le froid de la mer; il s'y enfonce, il lâche enfin son vaillant appui, se soutenant presque debout longtemps à la même place, attentif à ne se mouvoir qu'avec lenteur, traçant dans l'eau des cercles muets. Il pousse enfin au large, suivi de ses compagnons. Le dernier s'est troublé, la corde a glissé dans ses mains, il tombe. Le bruit de sa chute est suivi d'un éclair... c'est un coup de fusil. La mer illuminée a laissé voir deux têtes: un second coup part; de petits jets d'eau rapidement répétés signalent le passage de la balle qui siffle; on entend un cri. L'officier de garde fait affaler un canot, que six rameurs vigoureux entraînent dans la direction observée. Les deux nageurs que l'on avait vus s'étaient trompés de route, par suite de la précipitation assez naturelle en si grave occasion. Ils allaient vers East-Gate, et c'est aussi de ce côté que le patron mit le cap. Ils furent atteints. Les Anglais rembarquèrent un homme et un cadavre.

(A continuer.)

Intionnaires, s'ils persistent à vouloir lutter contre les protestations les plus énergiques et les mieux motivées, ils vont bientôt faire mettre en question la dissolution elle-même du Corps législatif; ils vont faire revivre le dernier acte légal de l'autorité régulière, la protestation des deux cents députés, et ce n'est plus seulement les Conseils généraux qu'ils vont trouver debout pour tenter le salut de la France, mais l'Assemblée elle-même des députés qui voudra concourir à ce salut.

Que pourraient dire les Dictateurs aux puissances, et à la France elle-même, si la Prusse et les autres États de l'Europe, s'appuyant sur les deux protestations de la double représentation départementale et centrale de la France, déclaraient ne vouloir traiter de la paix qu'avec les délégués de ces deux pouvoirs, qui peuvent seuls en ce moment engager la nation jusqu'à ce que de nouvelles élections lui aient donné de nouveaux représentants?

Une grande nation comme la France n'appartient pas au premier occupant. Elle a le droit de vouloir être et n'être et représentée lorsqu'il s'agit de régler ses destinées.

Le seul dictateur qu'elle pourrait accepter sans regret et sans défiance, en présence d'une invasion, est un général de génie qui lui assure la victoire.

Elle peut applaudir les tribuns, admirer les orateurs, mais il est impossible d'exiger d'elle qu'elle préfère périr plutôt que de ne point continuer à combattre pour conserver des dictateurs qu'elle n'a pas choisis, pour maintenir le pouvoir d'un MASANIELLO.

Le bureau du Constitutionnel est maintenant Rue Craig, à quelques pas de la Rue du Platon.



TROIS-RIVIÈRES, 20 FÉVRIER 1871.

LA SESSION.

Les chambres fédérales, ouvertes depuis le 15, vont avoir à s'occuper de questions nouvelles pour notre législature. La question des pêcheries et la question du rappel des troupes touchent aux fibres les plus essentielles de notre existence politique.

Ces deux questions sont bien liées ensemble et ne sauraient se séparer. Les États-Unis veulent avoir nos pêcheries et nous tenons à les garder pour nous. Nous sommes évidemment trop faibles pour maintenir nos droits, si nous sommes laissés à nos propres forces.

L'Angleterre a rappelé ses troupes, elle a enlevé son matériel de guerre, elle a concentré toutes ses troupes chez elle et ne paraît pas désireuse d'embourser la trompette de la guerre pour ses colonies d'Amérique. Dans la question des pêcheries, elle prend une voie détournée pour céder aux exigences des États-Unis, sans avoir l'air trop humiliée. Une commission internationale est chargée de trancher le différend, et dans cette commission nous n'avons pour défendre les droits de la confédération que Sir John A. Macdonald.

Le résultat de cette commission sera probablement analogue à celui que nous avons obtenu lors du traité Ashburton et du traité de l'Orégon. Soit mollesse, soit désir de se montrer accommodante à nos dévots, l'Angleterre a toujours fini par céder ce que demandaient les États-Unis et nous craignons qu'il n'en soit de même.

Dès la première séance de la chambre, après l'ouverture, Sir Alex. T. Galt a fait un discours sur la question et exprimé le vif intérêt que le pays prend à cette affaire.

Sir Alex. T. Galt a également parlé du rappel des troupes et a demandé ce qu'était devenue la convention conclue à Londres, en 1865, entre les représentants du Canada et le gouvernement métropolitain. Voici l'analyse du discours de Sir A. T. Galt, telle que donnée par le Journal de Québec :

Il avait été résolu alors que le Canada tiendrait sur pied une milice suffisante et entreprendrait la construction des fortifications à l'ouest de Québec et ailleurs. L'Angleterre se chargeait de fortifier Québec et d'armer les autres places fortes. On était convaincu que si le Canada consacrait à sa défense son argent et ses habitants, l'Angleterre ferait tout en son pouvoir pour l'aider. On avait même

adopté un plan de défense et de terre et de mer. Et puis le Canada passa un acte sur les fortifications. Comme le discours du Trône ne parlait pas de cette matière, il présupposait que c'était l'intention du gouvernement de ne pas mettre cette matière devant les Chambres.

Jusqu'à la fin de la dernière session, aucun changement n'avait été mentionné comme étant arrivé entre le Canada et l'Angleterre sur la défense du pays; et aussitôt après les troupes sont enlevées du pays. Personne ne désire leur maintien ici au compte des habitants. Si on les laisse que ce soit pour les desseins du gouvernement impérial. Les circonstances qui justifiaient le rappel des troupes ont été modifiées par l'invasion des fédérés. Mais l'invasion repoussée, ce rappel des troupes a laissé un sentiment de malaise par tout le pays. C'est pourquoi il désire avoir des explications sur ce rappel des troupes par le gouvernement impérial, et au moins des documents concernant la mission de M. Campbell en Angleterre.

Il veut savoir le résultat de cette mission, puisque ce qui est arrivé au retour de M. Campbell est en contradiction directe avec ce qui avait été entendu en 1865 avec le gouvernement anglais. Celui-ci avait transféré au gouvernement colonial les foris et le matériel de guerre. L'Angleterre s'était engagée à pourvoir à l'armement des places fortes, et les canons et autre matériel de guerre avaient été expédiés en Angleterre, ce qui avait rendu plus difficile la défense du pays. Nous n'avons pas et nous ne nous attendons pas à avoir de gros matériel de guerre. C'est pourquoi il pense qu'il est nécessaire que cette politique soit expliquée. De plus, bien qu'il fut opportun de maintenir à la Rivière Rouge une force militaire, peu de jours après leur arrivée les troupes régulières furent rappelées. Était-ce sur la demande du gouvernement canadien?

Le Blackwood Magazine a publié un article qui a attiré l'attention publique en Canada, dans l'opinion où l'on était qu'il aurait été écrit par le colonel distingué qui avait commandé l'expédition. Il (Sir Galt) n'aurait pas mentionné cet article, si ce n'était dans les circonstances présentes et parce que les hommes publics et le peuple du Canada y étaient grossièrement injuriés. Il hésite à croire que le colonel se soit rendu coupable à ce point de calomnier aussi effrontément.

La correspondance qu'il demande montrerait pourquoi la politique de l'Angleterre a été changée pour elle. Si le gouvernement possède les informations nécessaires sur ce sujet, il est de son devoir de les communiquer, d'autant plus qu'il s'agit de personnes haut placées en Angleterre avaient dit que la défense du pays devait se borner à un armement naval. On attribuait cette idée au chancelier de l'Échiquier. S'il demande cette correspondance, c'est dans un but d'intérêt public.

Ce discours de Sir A. T. Galt résume à peu près ce que pensent sur la question les partisans de l'indépendance.

Sir Georges E. Cartier a répondu en peu de mots au député de Sherbrooke. Le ministre de la milice prétend que la convention de 1865 n'est pas tombée en désuétude, l'Angleterre promet toujours que, si nous sommes attaqués, toutes ses forces accourront à notre défense.

L'Angleterre, en ce moment, a de sérieuses occupations chez elle. Non seulement elle concentre ses troupes, elle réorganise complètement son armée, comme si elle redoutait l'ambition de la Prusse ou le désespoir de la France.

De leur côté, les annexionistes américains sont plus remuants qu'ils ne le paraissent. Ils ont obtenu samedi une dépêche de New-York :

A Washington les hommes de tous les partis commencent à apprécier la grandeur de la tâche qui incombe à la haute commission qui doit travailler au règlement des questions en litige entre les États-Unis et l'Angleterre. Les réclamations s'élèvent à la somme de 15 millions de piastres, mais on est de plus en plus convaincu qu'il faudra quelque chose de plus que des espèces pour guérir les blessures que l'Angleterre a faites aux États-Unis pendant la guerre; que les États-Unis demandent au Canada et la Colombie anglaise, et l'on pense que les Commissaires des États-Unis exigeront comme ultimatum, que le drapeau anglais disparaisse du Continent américain.

On assure que des hommes distingués se sont engagés privément à appuyer cette politique qu'ils regardent comme la vraie politique américaine, et qu'un congrès sera bientôt convoqué pour déclarer qu'aucun arrangement ne satisfiera les États-Unis tant que le drapeau anglais continuera à flotter sur ce continent.

Les autres questions que la chambre a discutées sont d'une moindre im-

portance. L'adresse en réponse au discours du trône a été proposée par M. Lucette, secondé par M. Kirkpatrick. Au sénat, ce sont MM. McFarlane et Armand qui ont fait cette besogne. Dans les deux chambres l'adresse, qui jadis donnait lieu à de si longues discussions, a été votée d'emblée.

Les principaux membres de l'opposition ont cependant, comme il était naturel de s'y attendre, présenté quelques observations. Au Sénat M. Letellier de St. Just a félicité le gouvernement de la pacification de la province de Manitoba. Dans les Communes, la même question a servi de thème à M. Mackenzie pour attaquer sévèrement les ministres et il a été secondé dans sa colère contre les métis par le Dr. Bown, député doux et pacifique qui a coutume de n'avoir que de la tendresse pour les ministres. Les fanatiques se plaignent que le Dr. Schultz ne soit pas élu et que Mgr. Taclé ait exercé quelque influence sur le retour de la paix. Voilà leurs deux principaux griefs.

Nous n'avons pas encore de nouvelles des élections fédérales à Manitoba. Elles sont terminées pourtant. Les députés aux Communes seront admis à prendre leurs sièges aussitôt qu'ils arriveront à Ottawa. Mais il paraît que le droit du gouvernement fédéral de nommer les sénateurs de la nouvelle province est douteux. Les ministres aiment mieux en appeler au parlement d'Angleterre pour qu'il adopte un bill à cet effet. Cependant si les deux côtés de la chambre veulent s'entendre, les nouveaux sénateurs pourront siéger, même en attendant que la question soit résolue par un projet de loi. M. Masson, de Terrebonne a profité de la question soulevée sur le Nord-Ouest pour défendre vigoureusement la politique de conciliation envers les métis.

La question des trente sous américains est venue incidemment devant la Chambre sur motion de M. Holton qui a demandé la production de la correspondance relative au nouveau numéraire. Sir Francis Hincks a expliqué que, depuis la nouvelle loi, environ neuf millions de piastres en argent américain avaient retourné aux États. Il calcule qu'il en reste encore dans le pays, un million ou un million et demi.

On ne s'attend pas que la session soit longue et l'on entend constamment circuler la rumeur que les élections fédérales pourraient bien se faire en même temps que les élections locales.

Si la France doit être sauvée, il n'est guère probable qu'elle le soit par l'Assemblée constituante en ce moment réunie à Bordeaux. Bien que les hommes modérés soient en majorité, les républicains-régus sont assez nombreux pour jeter le trouble dans les délibérations. Victor Hugo, Rochefort, Flourens ne sont pas des hommes capables de sauver une nation. Heureusement que Garibaldi n'a pas pris son élection au sérieux et qu'il refuse d'aller siéger à Bordeaux. Les modérés l'emportent cependant et M. Thiers, élu dans 18 départements à la fois, paraît être l'homme de la circonstance. Jules Favre, Trochu, Gambetta viennent après Thiers dans l'opinion publique.

On peut voir à peu près les sentiments de la Constituante par l'élection de ses officiers. Le président, M. Grévy, ancien député de 1849, ancien batonnier du barreau de Paris, est un républicain modéré. Les vice-présidents sont Martel, Benoit d'Azv, Vitet et Léon de Malleville, tous hommes d'ordre et même d'affections dynastiques.

Il est question de ne pas élire de président de la République, de nommer tout simplement M. Thiers chef du pouvoir exécutif et de laisser à l'Assemblée constituante les pouvoirs d'un gouvernement régulier.

Si la République ne peut se maintenir, la dynastie orléaniste a certainement plus de chances de succès que les Bonaparte ou le comte de Chambord.

La législature provinciale du Nouveau-Brunswick a été ouverte jeudi dernier par le lieutenant-gouverneur Wilmot.

Les comptes publics pour l'année expirant le 30 juin 1870, ont été soumis à la chambre. Le revenu du fonds consolidé a été de \$15,512,225 dont \$9,334,212 ont été produites par les douanes, \$3,619,622 par l'exercice et \$1,006,844 par les travaux publics. Le reste provient de sources diverses.

Les dépenses du revenu consolidé se sont élevées à \$14,345,509, laissant sous ce titre un surplus de revenu de \$1,167,716. Le revenu provenant d'emprunts et autres sommes a été de \$730,000 et les dépenses extraordinaires ont atteint \$7,675,257.

Les comptes de banque présentent une augmentation de \$860,300.

LE CONCERT.

Le concert donné vendredi soir, par les amateurs trifluviens, sous la direction de M. Louis T. Garceau, a eu un succès qui a dépassé toute attente. Plus que jamais nous avons senti, ce soir-là, combien il est malheureux pour notre ville que nous n'ayons pas une salle publique convenable. La nécessité de construire un hôtel-de-ville a dû frapper tous ceux qui étaient venus au palais de justice et qui n'ont pu trouver place dans la salle d'audience. Dès sept heures du soir, il n'y avait plus une seule place.

Malgré ces légers contretemps nous pouvons féliciter sincèrement les amateurs trifluviens de la belle soirée qu'ils nous ont donnée.

Les trois grands chœurs, la Ronde de nuit, de Meyerbeer le Miserere (du Trouvère) et les Montagnards de la Dame Blanche ont été interprétés avec beaucoup de précision. Dans le Miserere Mademoiselle Marie Dufresne et M. F. Turcotte ont chanté le duo avec un entrain qui a enlevé les plus chaleureux applaudissements. Dans la Dame Blanche les trois soli, rendus par Madame Hart—Jenny, M. Edouard Gingras—George, M. F. Turcotte—Dickson, nous ont donné une idée de ce que peut être un opéra. Les costumes et l'action aussi bien que le chant ne laissaient rien à désirer.

L'Esclave Mauresque, de Luigi Bordèse, a été rendue par madame S. Hart, qui possède une voix de contrôle remarquable.

Les demoiselles LaRue ont chanté un duetto dans lequel elles ont déployé les charmes de deux belles voix parfaitement semblables, tellement semblables qu'on s'aperçoit à peine quand elles alternent.

Dans un concert sous le ciel, les demoiselles Marie et Mina Dufresne ont su vaincre avec beaucoup d'avantage les difficultés de ce duo. On a remarqué surtout avec quelle justesse Mademoiselle Marie Dufresne attaquait les notes rapides et élevées de la fin.

MM. Gingras et Turcotte ont été également heureux dans leur duo de Lucie Lamermoor. Ils ont parfaitement rendu le récitatif et dans la dernière partie ils ont enlevé des applaudissements bien mérités.

M. Edmond Rocheleau a été salué par les applaudissements du public qui aime toujours à l'entendre donner ses chansons comiques avec un naturel et un entrain que relève sa belle voix de baryton.

Mademoiselle Marie Barnard et mademoiselle Marie LaRue tenaient le piano.

Si le concert a aussi bien réussi, nous devons des remerciements à tous les amateurs qui ont témoigné tout le temps une bonne volonté exemplaire, mais surtout à madame J. G. A. Frigon et à M. L. T. Garceau qui ont travaillé avec une constance infatigable à organiser ce concert et à le mener à bonne fin.

BULLETIN EUROPÉEN.

Les journaux publient une lettre du prince Napoléon et donnent explicitement la nouvelle que le prince ne s'est jamais offert à Bismark comme successeur de Napoléon.

Le correspondant du Times à Berlin télégraphie que si la paix n'est pas conclue avant la réunion de la Diète allemande, l'Empereur Guillaume va probablement demeurer à Versailles et la réunion de la Diète sera ajournée.

Le correspondant du Telegraph à Versailles écrit : L'Empereur souffre d'une violente attaque de rhumatisme. On rapporte que les troupes allemandes se concentrent en grand nombre sur le nord de la Loire.

On annonce que dans le cas où Paris devra être nécessairement occupé par les troupes Allemandes, Falkenstein sera nommé gouverneur de la capitale.

Les prussiens ont demandé 300,000 francs à la ville de Bernay, dans le département de l'Eure, en la menaçant d'un bombardement.

Les allemands continuent de lever des impôts considérables en Normandie en dépit de l'armistice.

Une dépêche de Dieppe dit que l'Empereur Guillaume a consenti à réduire les contributions exigées dans la Seine-Inférieure d'un tiers de leur montant ordinaire.

Le Figaro, de Paris, dit : On rapporte que les propositions des allemands pour la paix sont les suivantes : La cession de l'Alsace et de la Lorraine et d'une portion du Département du Doubs, et une indemnité d'un million et demi de thalers. Les prussiens garderont tout le matériel de guerre qu'ils ont pris; la flotte et les colonies françaises demeureront intactes.

On dit que le Ministère des Affaires Étrangères n'a reçu aucune preuve certaine de l'existence d'un traité secret avec la Russie et la Prusse.

Favre a laissé de nouveau Paris pour Bordeaux, d'où il reviendra avec les membres de l'Assemblée pour négocier le traité de Paris.

Toutes les contributions exigées jusqu'ici par les allemands serviront au paiement de l'indemnité de guerre. Dans la Chambre des Communes le Vicomte Enfield, en répondant à une interpellation, a affirmé la nouvelle que la Commission Anglo-Américaine n'est pas autorisée à régler les difficultés entre les deux pays. Sa mission n'est seulement que de décider la manière dont elle sera réglée. Si la commission mixte le préfère, les réclamations britanniques lui seront aussi soumises.

M. Auberon Herbert a proposé de résoudre que dans l'opinion de la Chambre, c'est le devoir des puissances neutres d'intervenir afin d'obtenir des conditions modérées de paix qui puissent ramener la tranquillité en Europe et l'indépendance à la France.

La proposition a reçu de l'opposition comme étant inopportune et impolitique. Peel et Fawcett, tout en soutenant partiellement le gouvernement, ne peuvent entretenir l'opinion que la position de l'Angleterre est celle d'un isolé égoïste. Le débat est devenu général.

On télégraphie de Bordeaux, 16 fév.

À la séance d'aujourd'hui de l'Assemblée Nationale on a choisi comme vice-présidents MM. Martel, Benoit d'Azv, Vitet et Léon de Malleville (tous quatre plus ou moins orléanistes.)

Une proposition a été présentée nommant M. Thiers chef du pouvoir exécutif avec autorité de former un ministère, mais déclarant en même temps que le pouvoir sera exercé sous le contrôle de l'Assemblée.

Cette proposition est signée par MM. Dufresne, de Maleville, Vitet et Barthélemy St. Hilaire (orléanistes.)

Un député a blâmé la manifestation qui a été faite au d'hors hier et a conjuré les députés de Paris de faire prévaloir la liberté de discussion. Il s'en est suivi de violentes récriminations entre les députés modérés et les députés avancés.

On a lu une lettre du général Faidherbe déclinant l'honneur d'être député. On a confirmé l'élection de 33 députés. Victor Hugo, Rochefort et Flourens assistaient à la séance. Le Palais législatif était entouré d'une triple baie de troupes.

FAITS DIVERS.

Le gouvernement va soumettre une mesure concernant l'abolition des Banques d'Épargnes.

Le gouvernement d'Ontario vient de décider d'ajouter à son système d'éducation gratuite une école technologique, c'est à dire une institution où l'on enseignera l'application des connaissances scientifiques aux arts utiles, et où l'on enseignera les mathématiques et leur application pratique au génie civil et militaire et à l'arpentage; l'architecture, le dessin topographique et des machines, la métallurgie, l'exploitation des mines, etc., etc.

L'Aylmer Times dit que le comté d'Ontario souscrira au moins \$300,000 en faveur du chemin du Nord.

Un vol de £700 avait lieu il y a quelques jours à Kamouraska, au préjudice du Dr. Sirois. Celui-ci donna avis immédiatement au capit. Voyer, de Québec, qui après avoir fait des perquisitions crut devoir arrêter un nommé Michaud, sur lequel on trouva en effet une somme de \$1,300; Michaud a fait des aveux complets; il a été logé subséquemment à la prison de Kamouraska, où il devra attendre son procès devant les assises criminelles.

La petite vérole, dit le Monteur Acadien s'est soudain déclarée à St. Jean, il y a quinze jours, sous une forme inconnue si violente que les médecins ne purent d'abord en discerner le cas. Appointée en premier lieu par un matelot des États-Unis qui l'avait prise en Angleterre où elle a fait des ravages terribles, et qui la communiqua à la famille où il logeait à St. Jean, elle s'est vite répandue dans la ville, nonobstant les efforts des autorités civiles et du bureau de santé pour en circonscrire la propagation. Déjà pas moins de 25 à 30 cas ont été découverts et cinq ou six personnes ont succombé victimes de l'épidémie. Sur le nombre des personnes atteintes, on rapporte que plusieurs étaient convalescentes.

En présence du terrible fléau, l'esprit public s'est fortement ému, et les autorités municipales, le Bureau de Santé et la profession médicale ont dû faire des démarches et prendre des mesures rigoureuses pour préserver la santé publique si fortement et si immédiatement menacée. Des médecins sont nommés pour visiter exclusivement

les personnes qui en sont atteintes et il a été établi des bureaux de vaccination où tout le monde est admis à se faire inoculer.

—On sait que la secte des Baptes, secte qui compte ses adeptes par milliers aux États-Unis, exige que chaque catéchumène reçoive le baptême par immersion. Ce système, il est vrai, offre un double avantage de régénération tant au physique qu'au moral, mais, d'un autre côté, on conçoit qu'il faut une foi plus que robuste pour se plonger au milieu de la rivière en plein mois de janvier, surtout si on n'est pas versé dans l'art de la natation. On nous dira peut-être qu'au Kentucky, il n'y a pas d'hiver, et que l'on peut, par conséquent, y prendre un bain à cette saison sans risque de contracter une fluxion de poitrine. Que l'on se détrompe : à Sand Hill, où eut lieu le malheureux épisode que nous rapportons plus bas, nous avons vu patiner à Noël et au nouvel an.

Le Dr. A. P. Pownall, de Sand Hill, Ky., venait de conduire à l'autel Melle Mary J. Wilson et cette grave circonstance la détermina à mener à l'avenir une vie plus chrétienne. Sa jeune et pieuse compagne, appartenant à l'Église baptiste, notre brave docteur se laissa facilement persuader de se rendre au fidèle troupeau. Mais mal lui en prit : le jour de son entrée dans le Jourdain, il fut bien accompagné par le Révérend qui officiait jusqu'au milieu du fleuve régénérateur, mais le courant était très-rapide et ne sachant pas nager, il ne put mener à bonne fin le programme de la cérémonie et disparut pour toujours dans les flots. Le Révd. Hough regagna seul le rivage, tandis que l'infortunée madame Pownall s'arrachait les cheveux de désespoir.

LE CHIEN A LA CHINOISE.—En Chine, surtout à Pékin et aux environs, les grands mandarins à globule de cristal ont tous une chienne, comme les riches Européens possèdent une faisanderie. Ils cachent aux Européens l'endroit où ils nourrissent ces animaux, parce qu'ils savent que c'est un mets inusité en Europe. Cependant, ils mangent la chair du chien avec une certaine gourmandise.

Voici comment ils élèvent les chiens dits de table : ils ne les nourrissent que de soupe au lait de buffle et de frai de poisson; et pour bien manger, ils ne leur donnent que de l'eau vaseuse où vivent les caïmans.

Ces chiens, qui sont sans poils, pas sur pattes, la tête courte, presque pas de queue, et le palais noir, deviennent gras comme des petits porcs, auxquels ils ressemblent. Arrivés à l'âge de quatorze mois, on les saigne, on les vide, on remplit le corps de muscad, on les laisse exposés au soleil deux heures environ, et on les fait rôtir au four avec force piment. On les sert ensuite tout entiers sur une purée de riz.

La chair est aussi bonne que celle du cochon de lait.

Mais revenons au chien ordinaire, que le peuple pauvre mange, et dont la race ressemble aux chiens d'Europe; ces chiens sont en grande quantité dans les rues, ils se nourrissent de ce qu'ils trouvent. Le Chinois qui juge à propos de manger de ce chien commun, commence par la faire jéuner un jour, ensuite il la saigne, le déjonne, lui coupe les pattes, les oreilles, lui arrache les yeux, mettant à la place du pavil avec du sel, et dans la gueule également; il jette les intestins et le foie, qu'il se garde bien de manger (parce que, dit-il, le foie donne des boutons ou la jaunisse, surtout pendant les pluies); il met dans le corps du chien du sel et du gingembre; une heure après, il le coupe par morceaux, le met dans un plat en l'arrosant d'eau très chaude, dans laquelle on met de l'esprit-de-vin ou du vinaigre et du sel. Une fois la viande bien échaudée, on la place dans une casserole où on aura mis chauffer très fort de la graisse; faire revenir jusqu'à cuisson, et seulement avant de servir, mettre sel, poivre et muscade, et un petit verre de cognac ou d'esprit-de-vin; servir chaud.—De cette façon la viande de chien est très digestive et d'un bon goût; il faut se garder de mettre la viande à la gelée, comme on le fait souvent l'hiver; la viande gelée perd sa saveur et ses qualités nutritives.

LE PROGRÈS D'UN OBJET DE LUXE.—Pendant trente ans, le beau monde s'est parfumé avec l'eau de Florida de Murray et Lanman, et sa réputation s'est répandue considérablement avec le temps. Ayant pris sa préférence sur toutes les autres odeurs de toilette aux États-Unis, elle est passée à la Péninsule du sud et de là, à toute l'Amérique espagnole. Quand la Californie devint un état, elle en demanda, et ensuite l'Australie la réclamait à son tour. Dans toutes les sociétés civilisées dans l'hémisphère occidental son nom est populaire, sa fraîcheur et son parfum sont regardés comme un bienfait, et sa réputation s'étend encore, et s'étendra davantage vraisemblablement partout où l'on pourra apprécier un parfum exquis extrait des fleurs.

EAU DE FLORIDE DE MURRAY ET LANMAN.—L'épreuve de l'authenticité et de la pureté d'un parfum extrait ces fleurs, est sa durée quand il est exposé à l'air.

MARCHE DE TROIS-RIVIERES.

Table with market prices for various goods like farine, grains, légumes, laitier, divers, volailles, gibiers.

DECES. A l'hôpital de Trois-Rivières, le 19 courant, Jean-Ulric Bois, à un âge très-avancé.

PAIN KILLER.

REMEDE INTERNE ET EXTERNE POUR LA GUERISON DES Crampes et douleurs dans l'Estomac.

A Louer.

La terre au Passage, actuellement occupée par M. JEAN DAVID—Possession le 1er Mai prochain.

Avis.

JE donne avis que le quinze février courant j'ai été nommé curateur à la succession vacante de feu Jacques Raymond Baby.

ACTE DE FAILLITE 1869.

Dans l'affaire de NAPOLEON DUFRESNE, marchand-épicer, de la cité de Trois-Rivières, Failli.

Louis Bourk,

HUISSIER et COLLECTEUR, résidant à St. Stanislas, Comté de Champlain.

Acte concernant la faillite 1869. Dans l'affaire de NAPOLEON DUFRESNE, marchand-épicer, de la cité de Trois-Rivières, Failli.

Pierre Prince, HUISSIER, BECANCOUR, Agent collecteur pour ce district.

M. Prince se chargera de toutes collections de billets, comptes, etc., qu'on voudra lui confier.

CARNAVAL AU RINK, MARDI GRAS, 21 Février.

Il y aura au Rink, Mardi, 21 février, une SOIRÉE COSTUMÉE ET U

Grand Concert de Negres, (Nigger Concert.)

Deux bandes de musique joueront ce soir-là. Les portes seront ouvertes à 7 heures et demie.

Soumissions Pour une Maison d'Ecole.

DES soumissions cachetées adressées au sous-signé, seront reçues jusqu'à MARDI soir le 21 courant pour la construction de la MAISON D'ECOLE DISSIDENTE.

ON DEMANDE

Un bon carder pour faire marcher un moulin à carder au mois de mai prochain, ainsi que pour prendre soin d'un moulin à fouler, presser, raser, tondre, etc., etc., au moulin du (Sud-Ouest.) Nicolet.

A Vendre.

TROIS terres à St. Maurice et une à Ste. Flore, pour argent comptant ou à crédit.

PHARMACIE A VENDRE.

UNE pharmacie complète, bien assortie, à vendre à des conditions faciles.

C. J. Rousseau, RUE DES FORGES, Coin de la nouvelle Halle aux denrées.

EPICERIES DE CHOIX,

Pour la ville, les campagnes et les chantiers, Provisions, Vins et Liqueurs de toutes sortes.

Le sous-signé désire informer le public qu'il a augmenté considérablement son fonds de magasin et qu'on trouvera chez lui toutes les épiceries des meilleures maisons de Montréal, à des conditions libérales.

Thé. 300 caisses: Japon, Impérial, Young Hyson, tous première qualité. En vente chez JAMES SHORTIS.

Café. Mocha, Java, et autres. En vente chez JAMES SHORTIS.

Cassonade De Porto-Rico, très-brillante, en bœuauts et en quarts. En vente chez JAMES SHORTIS.

Vins. Bordeaux, Bourgogne, Malaga, Colis. PORTO ET SHERRY. 200 caisses.

CHAMPAGNE. 25 paniers. En vente chez JAMES SHORTIS.

Brandy. Hennessy, Otard-Dupuis, et autres, 200 caisses. En vente chez JAMES SHORTIS.

Rhum blanc. 5 tonnes, qualité supérieure. En vente chez JAMES SHORTIS.

Whiskey de Montréal. 25 tonnes. En vente chez JAMES SHORTIS.

Poisson. 300 quarts de morue et hareng. En vente chez JAMES SHORTIS.

Fleur. 1,200 quarts de fleur. 100 quarts double xx, pour pâtisseries. En vente chez JAMES SHORTIS.

Porter de Londres, Bière de do Bière de Montréal et de Québec. En vente chez JAMES SHORTIS.

Biscuits. 100 boîtes assorties. En vente chez JAMES SHORTIS.

Melasse et Sirop. En tonne, demi-tonne et barrique. En vente chez JAMES SHORTIS.

Raisin. 300 boîtes. En vente chez JAMES SHORTIS.

Saumon frais en boîte. Tomate do do Marinades. Homards. En vente chez JAMES SHORTIS.

Salsepareille de Bristol. 25 caisses. En vente chez JAMES SHORTIS.

J. SHORTIS

F. X. GAUTHIER, avocat, Rue Notre Dame, porte voisine de la brasserie de MM. Dufresne, frères, MANUFACTURE DE LAINE D'Yamachiche.

A VENDRE, DEUX PIANOS, de 7 Octaves chaque; ils sont presque neufs. S'adresser à J. U. RITTER, RUE PLATON. Trois-Rivières, 20 Décembre 1870. 88

A Vendre. UN emplacement avec maison en brique dessus construite sur la rue Bonaventure. T. E. NORMAND. Trois-Rivières, 14 Oct. 1870. 86

Avantage Rare!

PRIGON & FRERE, Rue Notre Dame, PAVILLON ROUGE. Les sous-signés, voulant se départir de leur Stock vendront D'ici au Printemps, LE FONDS DE MARCHANDISES DE LEURS DEUX MAGASINS A DES PRIX EXTRAORDINAIREMENTS REDUITS.

Ces effets, achetés aux Meilleures Conditions, sont tous d'EXCELLENTE QUALITÉ et forment l'ASSORTIMENT le plus CONSIDÉRABLE et le plus VARIÉ en fait de

- Draps, Tweeds, Casimires, Doeskins, Pilots, Winceys, Etoffes à Robes, Cobourgs, Plaids, Mérinos français, Soie unie et cordée, Casimires à chemise, Flanelles, Couvertures en laine, Couvrepieds blancs et couleurs, Coton Jaune, Indiennes, Guillaume, Shirtings, etc., etc. CLAQUES en boîtes au même prix qu'à Montréal, avec un escompte, HARDES de toutes sortes, CHAUSSURES de toutes grandeurs.

Pas de Second Prix.

AU SUD-EST de la RUE NOTRE DAME, à l'Enseigne du PAVILLON ROUGE, Et au NORD-OUEST, à l'Enseigne du PAVILLON BLEU. Frigon & Frere. Trois-Rivières, Janvier, 1871.

A tous ceux qui les présentes verront, SALUT: Pierre Blondin, Rue du Platon,

(Presqu'en face de l'ancien magasin de James Shortis, occupé aujourd'hui par U. Martel et Cie.) Offre en vente Un Assortiment considérable d'épicerie choisies,

Vins, Liqueurs, Provisions. Venez acheter, Vous serez satisfaits. P. BLONDIN. Trois-Rivières, 3 octobre 1870.

CADEAUX A BON MARCHÉ! NOEL! NOEL! Jour de l'An!



Vente d'un assortiment considérable de Montres d'or, Montres d'argent, et autres Bijouteries de prix, CHEZ SAM. MCCLUNG.

N. B.—Le tout sera vendu au-dessous du prix coûtant. Trois-Rivières, Décembre 1870.

H. M. BALGER, Importateur et Manufacturier, TROIS-RIVIERES.

Le magnifique Stock de Pelletteries manufacturées du sous-signé, sera vendu sans réserve et en bas du prix coûtant dans le courant de cette automne et l'hiver prochain, parce qu'il se propose de discontinuer le commerce de détail au 1er Mai prochain.



Denechaud & Dagneau, Rue du Platon, Epicerie et Provisions.

M. James Shortis étant retiré des affaires, les sous-signés profitent de la circonstance et de la saison des affaires d'automne pour appeler l'attention des acheteurs sur leur assortiment de FARINES, LARDS, POISSONS, JAMBONS, BISCUITS, VINS, LIQUEURS DIVERSES, VINS DE MESSE, BIÈRE, COGNAC, THE, CAFE, TABAC, CIGARES, SUCRE et MELASSE, &c., &c., &c. Et invitent respectueusement les gens de la ville et de la campagne à faire une visite à leur magasin. Denechaud & Dagneau.

Pepinière

Bartlett Bryant, Derby, Vermont, Etablie en 1854.

Cette pépinière couvre 25 acres de terre et renferme plus de 1,000,000 de plantes diverses et arbres fruitiers de premier choix.

POMMIERS

de première qualité, propres au climat du Canada.

On peut acheter des plantes de ces pommiers en s'adressant à

G. B. R. DUFRESNE,

Agent pour le dist. de Trois-Rivières, Rive Nord du St. Laurent. Trois-Rivières, 11 janvier 1870.

Certificat:

Stanstead, 18 décembre 1870.

MONSIEUR, J'ai le plaisir de vous introduire J.-G. Elder, agent pour la Pépinière de M. Bryant, de Derby, Vt. Ces arbres fruitiers sont très en renommée dans cette partie du Canada et dans tout l'Etat du Vermont, dont le sol et le climat se rapprochent tant du nôtre.

Une expérience de 16 ans dans cette espèce de culture, aussi bien que le choix des espèces les mieux adaptées pour notre sol et votre climat, le recommande surtout.

J'ai l'honneur &c., M. McAULY, Ptre.

La "Canada,"

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE. Etablie en 1847.

Capital souscrit, (tout retenu et employé en Canada), \$1,000,000. Revenu annuel, 300,000. Réclamations payées depuis 24 ans, 700,000.

LA SEULE COMPAGNIE CANADIENNE D'ASSURANCE SUR LA VIE AUTORISÉE PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL.

Ses taux sont plus bas que ceux des Assurances Anglaises ou Américaines, et le fait que

LA "CANADA,"

a, dans le pays, Un Capital et des Polices

pour un montant plus élevé que toutes les Assurances Anglaises et Américaines attire suffisamment la préférence du public pour une institution Canadienne bien connue et de sa manière de conduire les affaires.

Des agences sont établies par toute la Confédération où l'on peut obtenir toutes les informations, de même qu'en s'adressant à M. DONALD MURRAY, Agent général pour la Province de Québec, 181 Rue St. Jacques, Montréal.

P. S.—On recevra des applications de la part de personnes énergiques désireuses de représenter la Compagnie pour Trois-Rivières et les Comtés environnants. Adressez avec les références comme susdit. Pour un homme recommandable, la Compagnie ferait probablement des arrangements pour payer la taxe imposée par la municipalité.

COMPAGNIE Du Chemin de Fer du Nord.

AVIS.

DES OFFRES seront reçues par le soussigné, jusqu'au VINGT de MARS prochain (inclusivement), de personnes compétentes pour remplir la charge d'INGÉNIEUR EN CHEF de la dite Compagnie.

A. H. VERRET, Secrétaire. Québec, 10 février 1871. 106

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

La Provinciale,

Les personnes qui désirent s'assurer à cette compagnie, peuvent s'adresser au soussigné, rue Notre-Dame.

GODF. LASSALLE.

Trois-Rivières, 27 janvier 1871. 101

J. C. H. CRAIG, MARCHAND.

EXCOIGNURE DES RUES NOTRE DAME ET DES FORGES.

ETABLISSEMENT considérable de marchandises d'épave et de gout; Ire qualité de draps et casimirs, flanelles en grande variété; gants, rubans, parasols et fleurs artificielles etc.

Medicines à patentes et parfums les mieux choisis. Trois-Rivières, 1 juin 1870. 1

Important!!

L. E. GERVAIS.

A L'ENSEIGNE DU

NOTION



BLAND

Rue Notre Dame.

Le soussigné étant décidé de diminuer considérablement son stock d'ici au premier avril, vendra

Le fonds de son Magasin,

valant plus de

\$ 25,000.00

à des prix

EXTRÊMEMENT RÉDUITS.

Ce stock est le plus considérable qu'il y a en cette ville et consiste en

- Draps de pilot, Draps fins, Etolles à manteau, Whitneys et Flanelles, Tweeds canadiens, Wineceys, Plaids, Mérinos français, Cobourgs, Couvertes, Cotonades, etc., etc.

Toutes les étoffes à robes seront vendues à un grand sacrifice.

L. E. GERVAIS.

Trois-Rivières, 18 Janvier 1871.

Acte de faillite de 1869.

Dans l'affaire de HONORÉ BRULÉ, commerçant et menuisier, de la paroisse de St. Luc.

FAILLI.

JE, Nazaire Gagnon, Syndic en cette affaire, notifie tous les créanciers du dit failli, de ne transmettre leurs réclamations, d'ici à un mois. Ils sont aussi notifiés de s'assembler dans le bureau de A. J. Martineau, Notaire, en la paroisse de Notre Dame de la Visitation de Champlain, mercredi le vingt-deuxième jour de février prochain, à deux heures de l'après midi pour l'examen du failli et l'arrangement de ses affaires en général.

Notre Dame de la Visitation de Champlain, le 19.04.00 jour de janvier 1871.

N. GAGNON, Syndic.

A VENDRE.

UN coffre-fort (safe) Kershaw. Conditions faciles.

T. E. NORMAND, Trois-Rivières, 14 Oct. 1870. 8



AVIS

Est par le présent donné que la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord s'adressera au Parlement Fédéral à sa prochaine session, pour lui demander d'être exemptée de construire des ponts leviss tournants ou en glissoire sur les rivières navigables à certaines conditions qui seront déterminées par le Gouverneur-Général en Conseil sur le rapport du Commissaire des Travaux Publics.

JOSEPH CAUCHON, Président C. F. R. N. Québec, 31 déc. 1870.



CHEMIN DE FER DE LA RIVE NORD

La Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord désire attirer l'attention des intéressés sur les clauses suivantes des 33e et 34e c. 25 :

Les anciens livres de souscription ayant été perdus ou incendiés, la compagnie, dans les quinze jours qui suivront la passation du présent acte, devra ouvrir de nouveaux livres de souscription dans les bureaux et les laisser ouverts jusqu'au douze mai de l'année mil-huit-cent-soixante-onze pour les ouvrir le vingt-deux du même mois, de la même année et les laisser ouverts jusqu'au douze de mai de l'année suivante, jusqu'à quatre heures de l'après-midi de chaque jour, et ainsi de suite, pour toutes les années suivantes, jusqu'à ce que le capital-actions de la dite Compagnie soit complètement souscrit.

Les anciens actionnaires qui prouveront leur qualité comme tels, avant le premier jour de mars prochain, devront pour continuer à l'être, s'inscrire sur les nouveaux livres, et on leur tiendra compte des versements payés, tant en ce qui regardera leur droit de voter à l'élection des directeurs que par rapport aux versements exigés des souscripteurs, de temps à autre, par la Compagnie pour les fins de l'entreprise.

Toutes les actions qui peuvent avoir été souscrites, par des individus, et sur lesquelles nul versement n'a encore été fait, sont nulles comme si elles n'avaient pas été souscrites, et à compter de la passation du présent acte, les nouveaux livres d'actions ci-haut mentionnés seront les seuls livres d'actions de la dite Compagnie.

JOSEPH CAUCHON, Président C. F. R. N. Québec, 31 déc. 1870.

A VENDRE,

- 10. Le lot No. 28 dans le 4 rang St. Etienne.
20. Le lot no. 26 do. 5 do. St. Etienne.
30. Une terre à Yamachiche, sur la grande rivière Yamachiche, de 1/2 d'arpents sur 25 voisins : Louis Gonzague Grenier et J. B. Renière au nord-est et Sévère Gagnon au sud-ouest.
40. Une terre à Yamachiche du côté sud de la Grande-Rivière, de 1/2 arpent sur 25 arpents ; voisins : Louis Gonzague Grenier au nord-est et Sévère Gagnon au sud-ouest.
McDOUGALL & HOULIETON, Trois-Rivières, 21 Jan. 1871. 99

VIENNENT D'ARRIVER,

Par le dernier voyage du Gaspé,

62 qrts. d'huitres,

CHEZ

Felix Decoteau, RUE DU PLATON.

Acte de Faillite de 1869, ET SES AMENDEMENTS.

CANADA: PROVINCE DE QUÉBEC, District de Trois-Rivières.

Dans la Cour Supérieure

Dans l'affaire de EDOUARD ALAIN, marchand, de la Paroisse de St. Luc, dans le District de Trois-Rivières,

FAILLI.

et TANCRÈDE SAUVAGEAU, Ecuyer, Syndic.

Avis est par le présent donné que, MARDI, le vingt-huit de Mars prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

Trois-Rivières, 4 janvier 1871. 58 L. G. BOURDAGES, Proc. ad litem du Failli.

MAGASIN D. H. FRIGON, ÉTABLI DEPUIS 1850, RUE NOTRE-DAME.

La République Française

Se maintiendra longtemps, à condition que chaque famille soit munie d'une machine à coudre du genre des

Little Wanzer Sewing Machine

comme celles qu'on voit chez M. D. E. FRIGON, et qui viennent d'avoir deux premiers prix à l'Exposition de Montréal, après en avoir remporté plusieurs autres aux Expositions précédentes. Ce sont incontestablement les meilleures machines à coudre.

Le soussigné désire en même temps informer le public qu'il a toujours en mains un assortiment varié de

Hardes Faites,

de marchandises sèches de tout genre, draps, casimirs, flanelles, couvertures de laine, marchandises de goût, chaussures pour dames, messieurs et enfants, claques en feutre, cirages, chapeaux de toutes les sortes etc.

D. E. Frigon. Trois-Rivières, 19 sept. 1870. 45

Arrivée et Depart des Malles POUR L'HIVER.

A commencer du 25 Nov. 1870, jusqu'à nouvel avis, les malles arriveront et se fermeront à ce bureau, comme suit :

Table with columns: Arrivée, Départ. Rows list mail routes to Montreal, Quebec, and other locations with specific times.

GRAND ASSORTIMENT DE Pelleteries & Chapeaux, Souliers moux et mitaines, Victorines et manchons de Vison, Mouton de Perse, Hermine, &c., &c. Capots de chat sauvage, Et de Castor, Robes de buffle et d'ours &c., &c.

Le soussigné payera, à son magasin pour les pelleteries et peaux brutes telles que Visons, Castors, Bêtes puantes, Martres, Loups-Cerviers, Orignaux, Pekans, Renards, Caribous, Loutres, Rats-Musqués, &c., LE PLUS HAUT PRIX Du Marche' de Montreal. Trois-Rivières, 12 septembre 1870.—42. H. L. BUREAU, Rue des Forges, en face du magasin de MM. McDougall.

Magasin Nouveau!!

Les soussignés prennent la liberté d'informer le public qu'ils ont ouvert, aux Trois-Rivières, sur la rue des Forges, vis-à-vis le marche, un magasin consistant en un assortiment des plus variés et des plus complets d'épicerie, tel que :

- Brandy, Jamaïque, Vin blanc, Vin rouge, Old Rye, Bière, Porter, Mélasses, Sirop, Sucre, Thé, Fleur, Savon, Chandelle, Biscuits, Sucrieries, Café, Anis, Epices de toutes sortes, Vermicelle, Homard, Huile, Marinade, Tabac assorti, Pipes, Raisin, Cigare, Sel fin.

Nous sollicitons respectueusement une part du patronage public, en donnant l'assurance que nous serons servis avec ponctualité, aux prix les plus modérés, chez

C. LABARRE & FRÈRE. Trois-Rivières 17 Juin, 1870. 7

ATTENTION! Grand avantage pour le public.

Le soussigné désirant se retirer des affaires, vendra pour environ

\$7,000

DE Marchandises au prix courant, et un lot assez considérable à 25 par cent au-dessous du prix courant.

De plus, il a plusieurs terres défrichées et bâties, dans les paroisses de Nicolet, Ste. Monique, Ste. Brigitte, Ste. Perpétue et Trois Rivières qu'il vendra à des conditions très-libérales, à crédit ou pour argent comptant.

Allez voir et vous êtes certain de faire des marchés avantageux.

N. TRAHAN, Marchand. Nicolet, 5 octobre 1870. 6m-52



ON PEUT ACHETER CES MONTRES CHEZ W. A. J. WHITEFORD, AGENT POUR TROIS-RIVIERES.

On peut aussi se procurer, chez M. Whiteford, toutes espèces de bijoux brillantes et colorés. Trois-Rivières, 1 Juillet, 1870.

A VENDRE

ARGENT COMPTANT OU A CRÉDIT. Une terre de six arpents sur vingt, dans la paroisse de St. Zéphirin de Courval, boisée en pin à billots et en grosses épinets rouges, pour bois plat; ce bois peut être sur la Rivière St. François ou la Rivière Nicolet, et même sur une petite rivière qui passe à un arpent de cette terre, et qui tombe dans la Rivière Nicolet. Aussi une autre terre de 90 arpents, dans la même paroisse, sur la Rivière St. François, dont la moitié environ est en terre fauchée et le reste en bois debout. Pour les conditions s'adresser au Soussigné. M. E. HART. Trois-Rivières, 1870.

Russell House, OTTAWA.

JAMES A. GOURN, Propriétaire. Three Rivers, June 9th 1870.



Pilules Végétales

LE GRAND REMÈDE Pour toutes les Maladies DE L'ESTOMAC, DES INTESTINS, ET DU FOIE.

Remédées dans des foles de verre et garanties pour se conserver dans tous les climats.

Ces Pilules sont préparées expressément pour opérer, de concert avec la loi du Purificateur du sang, la Salspareille de Bristol, dans toutes les affections provenant d'humeurs viciées ou d'un sang impur. Les maladies les plus abandonnées ne doivent pas désespérer. Sous l'influence de ces deux grands remèdes, des maladies considérables, connues jusqu'ici comme incurables, disparaissent promptement et d'une manière permanente. Dans les maladies suivantes, ces Pilules sont le remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait jamais été préparé. On doit y courir sans retard.

- Maladies de foies, Hémorroïdes, Constipations, Indigestion, Maux de tête, Dyssepsie, Hydrophis.

Depuis bien des années, ces Pilules sont employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'on les recommande à ceux qui souffrent. Elle est composée des Extraits de Baume Végétaux les plus coûteux, les plus purs et les plus excellents en raison de leur prix élevé. La combinaison de leurs rares propriétés médicales est celle que, même dans les maladies les plus invétérées et les plus graves, et d'autres remèdes avaient échoué, ces Pilules extraordinaires ont effectué des cures promptes et radicales.

Trois-Rivières, 1 mai 1868

P. L. CAISSE, Professeur ANGLAIS & FRANÇAIS.

Rue St. Philippe, TROIS-RIVIERES. 7 Octobre, 1870. 27

Le Constitutionnel.

Ce journal paraît tous les Lundis, Mercredis, Vendredis avant-midi, à raison de trois piastres, par année.

Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois et il n'en sera reçu aucun pour moins de six mois.

Prix pour un an... \$8.00. 6 mois... 1.60.

POUR LES ÉTATS-UNIS: Un an... (en or) \$3.50. Un an... (en greenback) 4.50. Six mois... (en or) 2.50. Six mois... (en greenback) 2.50.

payables invariablement d'avance ou sous un mois de délai.

Ce délai expiré, l'abonnement compte sur le pied de \$3.50 par an.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de leur abonnement, qui ne sera pas moindre de six mois, les arrérages acquittés.

TARIF DES ANNONCES.—Les annonces sont toisées sur types Brevier. La première insertion par ligne... 7 cts. Les ins. subséquentes par ligne... 2 cts. Une annonce d'une colonne avec conditions, pour l'année... \$30.00. do " " six mois 20.00. do " " trois mois 10.00.

Adresse d'Affaires, par année... \$3. Toutes annonces sans conditions seront insérées jusqu'à contre-ordre, à 7 cts. la ligne. Et tout ordre pour discontinuer une annonce doit être fait par écrit.

Bureaux: Rue Craig, Trois-Rivières. NORMAND & GERIN, Éditeurs Propriétaires.